

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 05 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le cinq février à 18 heures,
les membres du Conseil Municipal de
la Commune de Cerelles réunis en séance ordinaire
au lieu habituel de ses séances sur
Convocation de Monsieur POULLE Guy,

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

Date de convocation : le 28 janvier 2019

Présents: M. POULLE Guy, Mme GROSBOIS Chantal, M. RAGOT Sylvain, Mme GROUX Gisèle, Mme TALBERT Maria, Mme DE SAINT SALVY Marie-Christine, M. BAUDE Théo, M. GABORIAU Jacques, Mme ROLSHAUSEN Monique, Mr GABORIT Frédéric, Mr THOMAS Alain

Absents représentés : Mme BODIER Isabelle donne pouvoir à Mr BAUDE Théo

Absents non représentés : Mme PONS Caroline, Mr MULTEAU Gérard, Mr BAUDU Clément

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00.

La séance est enregistrée.

Secrétaire de séance : Mr THOMAS Alain se présente et est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 décembre 2018
2. Démission de Mr MACÉ David et remplacement par Mr BAUDU Clément
3. Modification des commissions communales
4. Modification des commissions thématiques en Communauté de Communes
5. Désignation de 2 délégués à la Commission Transport en Communauté de Communes
6. Modification statutaire de la Communauté de Communes
7. Modification statutaire du SATESE 37
8. Subvention FDSR 2019
9. Subvention DETR 2019
10. Informations du Maire

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2018

M. Le Maire soumet au vote le Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2018.

Mme DE SAINT SALVY indique qu'une modification doit être apportée au point N°8 : un mot a été oublié « Monsieur *Le Maire* demande donc aux membres présents de se prononcer sur l'adhésion à cette convention ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **APPROUVE** le Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2018.

2. DEMISSION DE MR MACÉ - REMPLACEMENT PAR MR BAUDU

Par lettre adressée à la Préfecture d'Indre et Loire, le 28 décembre 2018, Mr David MACÉ fait part de sa décision de démissionner de ses fonctions de premier adjoint et de conseiller municipal. Cette démission ayant été acceptée, elle confère la qualité de conseiller municipal à Mr BAUDU, avec effet immédiat, selon les dispositions de l'article L.270 du code électoral.

Aucune procédure d'installation n'est nécessaire.

Monsieur POULLE précise que le remplacement de Mr Macé sur ses fonctions d'adjoint sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

3. MODIFICATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

M. le Maire rappelle que suite à la démission de Mr MACÉ, il convient de modifier la composition des commissions communales afin de permettre à son remplaçant de siéger au sein de ces commissions.

Il précise que le nouveau conseiller municipal ne remplace pas automatiquement dans les commissions où siégeait l'ancien conseiller municipal et que l'élection ne portera que sur les commissions pour lesquelles il est candidat.

M. Le Maire propose de voter au scrutin public (vote à main levée) la désignation, ce qui est accepté à l'unanimité.

Mr BAUDU Clément est candidat au sein des commissions suivantes :

- URBANISME
- VOIRIE/BATIMENTS

Sa candidature au sein des commissions susmentionnées est acceptée à l'unanimité.

4. MODIFICATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES EN COMMUNAUTE DE COMMUNES

Pour faire suite à la démission de Mr MACÉ, Monsieur le Maire propose de désigner un nouveau représentant aux commissions thématiques communautaires suivantes: Voirie et Action Economique. Ces commissions sont chargées d'étudier et de préparer les questions soumises au bureau et conseil communautaire.

Mr RAGOT Sylvain est candidat au sein de la commission ACTION ECONOMIQUE

Mr BAUDU Clément est candidat au sein de la commission VOIRIE

Ces candidatures au sein des commissions susmentionnées sont acceptées à l'unanimité.

5. DESIGNATION DE DEUX DELEGUES A LA COMMISSION TRANSPORT

Vu la dissolution des deux syndicats de transport scolaire du collège de Neuillé Pont Pierre et du collège de Neuvy le Roi,

Vu la délibération de modification des statuts de la Communauté de communes Gâtine et Choisilles-Pays de Racan, à compter du 1^{er} janvier 2019 pour la prise de compétence transport,

Vu la création d'une commission transport au sein de la Communauté de communes,

Il convient de nommer les délégués représentant la commune de CERELLES.

Considérant les candidatures de Mr THOMAS Alain et de Mme ROLSHAUSEN Monique,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de

- Nommer Mr THOMAS Alain et Mme ROLSHAUSEN Monique délégués représentants à la commission transport de la CCGCPR

6. MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GATINE ET CHOISILLES - PAYS DE RACAN

Compte tenu de la requalification du mercredi en temps périscolaire, il a été décidé une modification des statuts, compétence optionnelle (article 5 - Action sociale d'intérêt communautaire) lors de la séance du conseil communautaire du 28 novembre 2018.

Par ailleurs, l'intérêt communautaire a été déterminé et défini par délibération du conseil communautaire en date du 19 décembre 2018, pour les compétences obligatoires et optionnelles.

Il convient de solliciter l'accord des conseils municipaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE les modifications des statuts de la communauté de communes Gâtine et Choisilles - Pays de Racan telles que présentées ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2019.

7. MODIFICATION DES STATUTS DU SATESE 37

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SATESE 37 du 28 septembre 2015, modifiés par arrêté préfectoral en date du 17 mai 2016,

Vu la délibération n°2018/23 du SATESE 37 en date du 3 décembre 2018, portant sur l'actualisation de ses statuts,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SATESE 37 avant l'expiration du délai légal,

Attendu la lettre de consultation de Monsieur le Président du SATESE 37 en date du 10 décembre 2018,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité ÉMET un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le comité syndical du SATESE 37 du 3 décembre 2018.

8. DEMANDE SUBVENTION FDSR 2019

A travers le Fonds Départemental de Solidarité Rurale, le Conseil Départemental souhaite encourager l'investissement des communes de moins de 2000 habitants.

Au titre de l'enveloppe « socle », 14 972 € (somme forfaitaire) sont d'ores et déjà réservés par le Département pour la commune de CERELLES.

Monsieur le Maire indique avoir présenté le projet de réaménagement et mise en accessibilité de la cantine et sanitaires de l'école, selon le plan de financement indiqué ci-dessous, et sollicite l'autorisation du conseil municipal pour demander cette aide financière.

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Réaménagement de la cantine	26 700€	FDSR Socle	14 972€
Construction bloc sanitaire	88 500€	Autofinancement	100 228€
Total	115 200€	Total	115 200€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le projet indiqué ci-dessus,
- AUTORISE Le Maire à SOLLICITER le FDSR 2019,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus

9. DEMANDE SUBVENTION DETR 2019

M. Le Maire indique que les travaux de réaménagement et mise en accessibilité de la cantine et des sanitaires de l'école, qui seront prévus au budget primitif 2019 de la commune, peuvent bénéficier de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Vu l'article L 2334-33 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le projet indiqué ci-dessus
- AUTORISE Le Maire à SOLLICITER la DETR 2019
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Réaménagement de la cantine	26 700€	FDSR Socle	14 972€
Construction bloc sanitaire	88 500€	Autofinancement	100 228€
Total	115 200€	Total	115 200€

INFORMATION DU MAIRE

⇒ Monsieur le Maire indique qu'un projet inter-territorial entre Tours Métropole Val de Loire et la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles-Pays de Racan est en réflexion, dans le cadre d'un contrat de réciprocité (2019/2021).

Cette volonté de coordination et de cohésion s'orientera, dans un premier temps, autour de 6 axes d'intervention sur lesquels il y a un intérêt à agir collectivement: développement économique, tourisme, marketing territorial, projet alimentaire, mobilité, énergie et déchets.

Ces champs d'intervention pourront être élargis à d'autres thématiques au fur et à mesure.

⇒ Monsieur le Maire indique également que la Région a élaboré et arrêté le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Il est le document de référence pour l'aménagement du territoire régional.

⇒ Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une procédure de liquidation judiciaire concernant le commerce de Mr BILLON (« Le Petit Cerellois ») est en cours.

⇒ Dans le cadre du Grand Débat National, Monsieur le Maire précise qu'un cahier de doléances (« cahier citoyen ») est à disposition au secrétariat de mairie. L'objectif est de recueillir la parole citoyenne sur le terrain. Les mairies ont également la possibilité d'organiser des réunions publiques.

⇒ Monsieur le Maire présente le rapport concernant la situation et l'orientation budgétaire de la communauté de communes de Gâtine et Choisilles- Pays de racan (bilan 2018).

⇒ Monsieur Baude indique que la signalétique de la Rue Simone Veil est mal orientée. Il sera demandé au service technique de vérifier et de rectifier.

⇒ Monsieur le Maire informe l'assemblée que le recensement avance correctement : 78.8% des foyers de la commune ont été recensés à ce jour et les taux de retour de recensement en ligne sont satisfaisants. Cependant, pour les personnes qui n'ont pas encore complété leur questionnaire, il est important de le faire rapidement ou de prendre contact avec le secrétariat de mairie.

⇒ Prochaine séance du Conseil Municipal :

✓ Mardi 12 mars 2019 - 18h (en remplacement du 19 mars)

La séance est levée à 19h47.

Fait à Cerelles, le 07/02/2019

Certifié conforme,

Le Maire, Guy POULLE

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure and a tree, surrounded by the text 'MAIRIE DE CERELLES' and '(I.-et-L.)' at the bottom. There are small stars on either side of the emblem.